

**PROCES-VERBAL INTEGRAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 27 mars 2018 à 20 heures**

**sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire**

Nombre de conseillers élus : **29** Conseillers en fonction : **29** Conseillers présents : **23** (+5 procurations)

**Etaient présents** : Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Christophe FURST, Eric LACHMANN, Véronique BRUDER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Etienne MARTIN, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER et Marie-Claude PARON.

**Membres absents excusés**:Sonia JEHL, Nathalie VAN THOM, Frédéric OSTERTAG, Christian SITTLER, Tania MUHLMEYER (procuration donnée respectivement à François LARDINAIS, Stéphanie GUIMIER, Florence SCHWARTZ, Mona PAJOLE et Bernard BOUTONNET) et Claude WEIL.

**Assistaient en outre** : Vincent SCHULTZ, DGS et Dominique EHRHART, responsable technique.

**ORDRE DU JOUR**

1. **FONCTIONNEMENT DE L’ASSEMBLEE**
2. ***Désignation du secrétaire de séance***
3. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2018***
4. ***Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence***
5. ***Communiqués du Maire***
6. **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
7. ***Affaires générales***
	1. Transfert de la salle des mariages à la salle polyvalente de l’école Briand
8. ***Finances de la ville***
9. Compte administratif 2017
10. Compte de gestion 2017
11. Affectation du résultat 2017
12. Budget primitif 2018
13. Subventions 2018
14. Loyer des immeubles bâtis 2018
15. Fiscalité directe locale 2018

1. ***Personnel communal***
	1. Plan d’effectif du personnel 2018
2. ***Rapport des commissions***

M. le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat survenu à Trèbes le 23 mars dernier.

1. **FONCTIONNEMENT DE L’ASSEMBLEE**
2. ***Désignation du secrétaire de séance***

**Vu** l’article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**vu** l’article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

**le Conseil Municipal, désigne**, comme secrétaire de séance, M. Bernard BOUTONNET.

**Adopté à l’unanimité.**

1. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2018***

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

**approuve** le procès-verbal de la séance du 20 février 2018.

**Adopté à l’unanimité** (2 abstentions).

1. ***Information sur les* *décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence***

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :

* Consorts BOUTONNET pour une maison d'habitation sise Hameau de Ehl.
* Foncière Coop magasins de proximité pour un local commercial sis 2 rue des jardins.
* M. FUCHS Laurent pour une maison d'habitation sise 3 rue des Fileurs.
* M. MEYER Olivier pour un appartement sis 8 rue de Général de Gaulle.
* Consorts FRITSCH pour une maison d'habitation sise 5 Impasse du Château.
* M. LOOTENS Maurice pour une maison d’habitation sise 10 rue du Château.
1. ***Communiqué du Maire***

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Bernard BOUTONNET au poste d'Adjoint et lui cède la parole.

M. Bernard BOUTONNET donne lecture de sa lettre de démission :

*Monsieur le Maire,*

*Par la présente, veuillez accepter la démission de l’un de vos collaborateurs.*

*En effet je songeai depuis un certain temps à me démettre de mes fonctions, et ce, à titre purement, par convenance personnelle.*

*Depuis que j’occupe cette charge, je n’ai jamais eu le moindre problème politique ou professionnel avec vous ; si nous avons connu des divergences, je sais qu’elles ont pu être pour la plupart des plus constructives.*

*Je ne suis donc en rien déçu par ce faisceau d’expériences riches en enseignement, et sur l’homme que vous êtes, et sur le symbole vivant que vous incarnez, avec brio, à la tête de notre conseil municipal.*

*Seulement avec la tournure que prennent les choses ces derniers temps, je ne suis plus à même d’assumer des fonctions qui demandent autant de temps, délaissant bien souvent ma vie de famille au sacerdoce de l’intérêt général ; me sentant fatigué je n’ai plus la même vigueur.*

*Aussi je préfère laisser la main à une personne plus jeune et plus dynamique que vous saurez désigner.*

*Recevez, Monsieur le maire, mes plus vifs remerciements pour la traversée sociale, politique et humaine que vous m’avez fait découvrir ainsi que mes salutations les plus respectueuses.*

M. le Maire remercie vivement M. BOUTONNET pour son travail, son implication et sa présence régulière et dit comprendre tout fait que la santé soit une préoccupation majeure.

M. le Maire propose à l'assemblée que deux nouveaux Adjoints soient élus lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Invitations diverses et dates à retenir :**

Le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

* Jeudi 29 mars à 20h à la MIS : **conférence AGF sur le "sommeil"**
* Du 30 mars au 2 avril et du 7 au 8 avril de 9h à 19h à la Villa Jaeger : **Expo d'art du Photo Club du Ried et de l'atelier de peinture**
* Samedi 31 marsà laVilla Jaeger **: Vernissage Expo d'Art**
* Lundi 2 avril au centre-ville : **Grand marché de Pâques**
* Lundi 2 avril de 10h à 17h au centre-ville : **Chasse aux trésors de Pâques par la commission culturelle** (entre l'Hôtel de Ville et la Villa Jaeger)
* Vendredi 6 avril à 20h30 au cinéma: **Projection "vision fragile II**" par Ried Mann
* Samedi 7 avril : **collecte de vieux papiers** par la Laurentia (bennes sur le parking de la salle des fêtes)
* Samedi 7 avril : de 14h à 23h à la salle des fêtes : **Gamefeld – Festival du jeu pour tous**
* Samedi 7 avril de 9h à 11h au verger de l'école de taille : **cours de greffage** de la société d'arboriculture
* Mardi 10 avril à 20h à la MIS : conférence AGF **"Patrimoine, succession, transmission, fiscalité"**
* Mercredi 11 avril à 20h au cinéma Rex : **Connaissance du Monde : "Les Pyrénées"**
* Mercredi 11 avril à 15 h **commission centre-ville** à l'Hôtel de Ville
* Vendredi 13 avril à 18h30 à la médiathèque : **Rencontre dédicace avec Anaïs CROS**
* Vendredi 13 avril à partir de 18h30 à la salle des fêtes : **Loto de l'école Aristide Briand**
* Samedi 14 avril à 20 à l'église Saint Laurent : **Concert de flûte amérindienne et chant "Renaud Schmitt"**
* Le samedi 21 avril à 19h30 et le dimanche 22 avril à 14h30 à la salle des fêtes **: 3ème édition de RocknRied (2 jours de concert)**
* Mardi 17 avril à 20h à l’Hôtel de Ville : **Prochain conseil municipal**

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

***A. Affaires générales***

**1. Transfert de la salle des mariages à la salle polyvalente de l'école Aristide Briand.**

La salle habituelle des mariages située au premier étage de l'Hôtel de Ville dans la salle du conseil municipal peut engendrer des problèmes d’accessibilité de par sa taille ou par son accès pour les personnes handicapées ou âgées.

Aussi la salle polyvalente de l'école Aristide Briand peut être désignée comme alternative à l'Hôtel de Ville. Cette dernière ayant toutes les caractéristiques pour la célébration d'un mariage : parking, entrée indépendante, accès handicapé, capacité supérieure à 50 personnes. Cette mesure doit toutefois rester exceptionnelle et sera préalablement soumise à l'avis du Maire. La salle des mariages de l'Hôtel de Ville reste la salle à privilégier pour tout autre mariage.

Le procureur de la République a donné son avis favorable en date du 26 février 2018 en vertu de l'article L2121-30-1 avec autorisation pour le déplacement des registres. Le caractère solennel de la célébration sera également respecté.

**Entendu** l’exposé de Mme Lucienne GILG, Adjointe au Maire,

**vu** la Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,

**vu** l’Article L 2121-30-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**vu** la capacité d’accueil limitée à 50 personnes dans la salle des mariages et son inaccessibilité pour certaines personnes handicapés ou âgées,

**considérant** les demandes pour des célébrations de mariage à titre exceptionnelle dans la salle de l'école Aristide Briand, 1 Place Aristide Briand,

**considérant** que l’ensemble des conditions permettant une célébration solennelle publique et républicaine nécessaire au mariage seront réunies, notamment le déplacement des registres d’Etat Civil et du portrait du Président de la République,

**vu** l’accord du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg en date du 26 février 2018,

**le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

* **approuve** le transfert du lieu de célébration du mariage à titre exceptionnel à l'école Aristide Briand,
* **autorise** monsieur le Maire à célébrer à titre exceptionnel les mariages hors de la Mairie, à la Salle Polyvalente de l'école Aristide Briand pour des raisons d’inaccessibilité ou de taille de la salle des mariages,
* **prend acte** qu’un exemplaire de la délibération sera transmis à Monsieur le Procureur de la République.

**Adopté à l'unanimité.**

***B. Finances de la ville***

1. **Compte administratif 2017**

M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions des articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prendre connaissance et débattre du Compte Administratif de l’exercice 2017 dont les écritures coïncident avec la comptabilité tenue par le Trésorier Municipal et retranscrite dans le Compte de Gestion 2017.

Entendu la présentation du compte administratif par M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire, M. Christian JAEG estime, qu'au vu du résultat de clôture dégagé sur l'exercice 2017 (plus de 500 000 € de plus que le résultat initialement escompté), il n'y a pas lieu d'envisager une hausse de 1 % de la fiscalité locale.

En réponse, M. Jean-Jacques KNOPF estime qu'il s'agit là d'une vision à court terme au vu des investissements à envisager dans les prochaines années.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5212-1 et suivants,

**vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**vu** la délibération 4 h du Conseil Municipal en date du 27 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017,

**vu** la délibération II D 1 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2017 approuvant la décision budgétaire modificative n°1,

**considérant** que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l’exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, au titre de l’exercice 2017,

**considérant** que le compte de gestion 2017 fait ressortir une identité d’écritures avec le compte administratif,

**entendu** l'exposé de M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire,

**considérant** que M. Jacky WOLFARTH, Maire, a quitté la séance et a laissé le soin à M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire, de la présider, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**le Conseil Municipal**

**après en avoir délibéré,**

* **prend acte** du compte administratif 2017 arrêté comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** |   |   |
|  | **Budget 2017** | **Réalisé 2017** |
| TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE | 4 236 693,05 | 4 404 605,52 |
| 002 - Excédent 2017 reporté  | 321 706,95 | 321 706,95 |
| **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT** | **4 558 400,00** | **4 726 312,47** |
|  |  |  |
| **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** |  |  |
|  | **Budget 2017** | **Réalisé 2017** |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | 3 338 000,00 | 2 999 158,79 |
| 023 - Virement à la section investissement | 1 000 000,00 | 0,00 |
| 042 - Opérations d'ordre entre section | 220 400,00 | 219 407,61 |
| **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** | **4 558 400,00** | **3 218 566,40** |
|   |   |   |
|  **Résultat de l'exercice :** | **1 186 039,12** |
|  **Résultat de clôture :** | **1 507 746,07** |
|   |   |   |
| **DEPENSES D'INVESTISSEMENT** |   |   |
|  | **Budget 2017** | **Réalisé 2017** |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | 2 186 053,23 | 1 601 816,17 |
| 040 - Opérations d'ordre entre section | 3 700,00 | 3 687,33 |
| 001 - Déficit d'investissement 2016 reporté | 1 770 246,77 | 1 770 246,77 |
| **TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT** | **3 960 000,00** | **3 375 750,27** |
|   |   |   |
| **RECETTES D'INVESTISSEMENT** |   |   |
|  | **Budget 2017** | **Réalisé 2017** |
| TOTAL DES RECETTES REELLES | 2 738 000,00 | 2 791 401,73 |
| 021 - Virement de la section de fonct | 1 000 000,00 | 0,00 |
| **TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT** | **3 950 000,00** | **3 010 809,34** |
|   |   |   |
| Résultat de l'exercice |   | 1 405 305,84 |
| Résultat de clôture |   | -364 940,93 |
| Restes à réaliser (recettes - dépenses) |   | -552 000,00 |
| Besoin de financement |   | 916 940,93 |

* **vote et arrête** les résultats définitifs au titre de l'exercice 2017 tels qu'indiqués ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité** (3 abstentions, MM. GSELL, JAEG et MARTIN).

1. **Compte de gestion 2017**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**après** avoir approuvé le compte administratif de l’exercice 2017,

**après** s’être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2017 de chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**statuant** sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**statuant** sur l’exécution du budget de l’exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget,

**le Conseil Municipal**

**après en avoir délibéré,**

**approuve** le compte de gestion 2017 qui présente les mêmes soldes que le compte administratif.

**Adopté à l'unanimité** (3 abstentions, MM. GSELL, JAEG et MARTIN).

1. **Affectation du résultat 2017**

L’exercice 2017 se solde par un excédent au niveau de la section de fonctionnement de 1 507 746,07 € et un déficit de 364 940,93 € en section d'investissement.

Par ailleurs, les restes à réaliser (recettes certaines n’ayant pas donné lieu à l’émission d’un titre de recettes moins les dépenses engagées non payées au 31 décembre de l’exercice) se soldent par un déficit de 552 000 €.

Le besoin de financement s'établit donc à 916 940,93 € (déficit d'investissement + déficit des restes à réaliser).

En conséquence,

**le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**décide** d'affecter comme suite le résultat de fonctionnement :

- part à verser à l'investissement (art. R 1068) du budget 2017 : 916 940,93 € ;

- part à reporter en fonctionnement (art. R 002) 2018 : 590 805,14 €.

**Adopté à l'unanimité.**

1. **Budget primitif 2018**

La proposition de budget 2018 fait suite au débat d'orientation budgétaire du 20 février ainsi qu'à la réunion des commissions réunies en date du 16 mars dernier.

La proposition de budget de fonctionnement s'élève à 5 241 000 € contre 4 558 400 € pour 2017.

**Recettes de fonctionnement**

La proposition est établie sur la base d'une augmentation de la fiscalité locale de 1 % (TH, TFB, TFNB).

Ce budget est impacté par le transfert, au 1er janvier 2018, de la Médiathèque à la CCCE.

**Chapitre 013 Atténuation de charges** (99 000 €, stable).

Ce chapitre correspond à des prises en charges de frais de personnel, notamment pour le personnel mis à disposition de la RPA et en ce qui concerne le personnel en arrêt de travail.

**Chapitre 70 Vente de produits** (96 300 €, en baisse de 14 000 €).

Ce chapitre correspond aux ventes de bois, aux recettes relatives à la Médiathèque, à l'école de musique, au plan d'eau, aux concessions de cimetière et aux redevances de domaine public. La baisse est liée au transfert de la médiathèque.

**Chapitre 73 Impôts et taxes** (2 920 000 €, en baisse de 100 000 €)

La proposition est établie sur la base d'une augmentation de la fiscalité locale de 1 % (TH, TFB, TFNB).

En revanche, étant donné que le transfert de la Médiathèque à la CCCE doit être neutre financièrement pour la Commune et la CCCE, celui-ci induit une baisse de l'attribution de compensation versée par la CCCE (compte 7321) équivalent au coût net de fonctionnement de ce service. Ce montant sera défini précisément par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées. La prévision budgétaire tient compte d'une réduction de 161 800 € ce qui représente le coût net de fonctionnement de la médiathèque en 2017.

**Chapitre 74 Dotations et participations** (861 000 €, en baisse de 59 000 €)

Certaines recettes de ce chapitre ayant été inférieures à la prévision en 2017 et certaines n'étant pas encore connues, il est proposé d'ajuster le montant à la baisse.

**Chapitre 75 Autres produits de gestion courante** (70 194,86 €, stable).

Ce chapitre concerne uniquement les revenus des immeubles (loyers).

**Chapitre 77 Produits exceptionnels**

Ce chapitre concerne les cessions d'immobilisations (maison Reibel rue du Général de Gaulle, maison rue Moyaux, terrains nus du lotissement Schulzenfeld) pour un montant prévisionnel de 600 000 €.

**Chapitre 02 Excédent de fonctionnement reporté** (590 805,14 €, en hausse de 260 098,19 €)

Au vu du résultat de fonctionnement 2017 (1 507 746,07 €) et du besoin de financement de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2017 (916 940,93 €), un excédent de 590 805,14 € peut être reporté au budget 2018.

Les produits exceptionnels relatifs à la cession d’immobilisations et le niveau de l’excédent de fonctionnement reporté, permettent une augmentation du budget de fonctionnement malgré la baisse de l’attribution de compensation de la CCCE.

**Dépenses de fonctionnement**

La proposition concernant les dépenses réelles (hors compte 023 virement à la section investissement et opérations d'ordre qui correspondent à l'amortissement des immobilisations) s'établie à 3 107 000 € contre 3 338 000 € en 2017, soit 231 000 € de moins dont 160 000 € imputables à la Médiathèque.

**Chapitre 011 Charges à caractère général** (885 000 €, en baisse de 25 000 €).

Ce chapitre correspond aux dépenses en fournitures, prestations, frais de maintenance nécessaires au fonctionnement des services communaux. La baisse des crédits est liée au transfert de la Médiathèque.

**Chapitre 012 Charges de personnel** (1 700 000 €, en baisse de 180 000 €)

Le transfert de la Médiathèque induit une réduction de l'ordre de 120 000 € des charges de personnel. Les 60 000 € de baisse complémentaire correspondent à un ajustement plus marqué des crédits aux besoins, bien qu’il demeure toujours une part d’incertitude en ce qui concerne les crédits nécessaires en raison du caractère imprévisible des arrêts de travail et donc des remplacements à prendre en charge.

En ce qui concerne les effectifs, il est prévu qu’ils soient constants et que les agents puissent bénéficier des avancements de grade tels que prévus par le statut de la fonction publique territoriale.

**Chapitre 014 Atténuation de charges** (60 000 €, stable)

Il s’agit d’une contribution de péréquation, instaurée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, et pour laquelle Benfeld est contributeur.

**Chapitre 65 Autres charges de gestion courante** (222 000 €, en baisse de 31 000 €).

La baisse de crédits est liée à un ajustement aux besoins pour le compte 6558 Autres dépenses obligatoires.

Les autres crédits sont stables, notamment en ce qui concerne les subventions (compte 6574) à hauteur de 44 000 €.

**Chapitre 66 Charges financières** (175 000 €, en baisse de 25 000 €)

Ces crédits sont en baisse malgré l’intégration dans la prévision de la souscription d’un emprunt en 2018.

L’objectif est de maintenir à son niveau actuel l’annuité de remboursement des emprunts.

**Chapitre 67 Charges exceptionnelles** (25 000 €, stable).

Ce chapitre correspond aux prix des maisons fleuries ainsi qu’aux aides accordées pour ravalement de façade.

**Chapitre 68 Dotation aux provisions** (10 000 €, stable).

L'autofinancement prévisible dégagé pour les investissement (R023 – virement à la section d'investissement) est de 1 947 000 €.

Il est proposé de voter le budget de la section de fonctionnement au niveau du chapitre et celui de la section investissement au niveau du chapitre et des opérations d'équipement.

**Chapitre 023 Virement à la section d’investissement** (1 947 000 €, en hausse de 947 000 €).

Ce chapitre correspond à l’autofinancement prévisionnel des investissements.

Les crédits dégagés par la baisse des dépenses réelles ainsi que par l’augmentation des recettes (cessions d’immobilisations et résultat 2017 reporté) sont intégralement consacrés à l’autofinancement des investissements.

**Chapitre 042 Opérations d’ordre entre sections** (187 000 €, en baisse de 33 400 €).

Il s’agit de l’amortissement des immobilisations qui fait l’objet d’une dépense de fonctionnement et d’une recette d’investissement et qui constitue également, en quelque sorte, un autofinancement des investissements.

La baisse des crédits est consécutive au transfert de la Médiathèque.

**Les dépenses d’investissement**

Il est proposé de voter le budget de la section investissement par chapitre et par opération pour les dépenses d’équipement.

**Chapitre 16 Remboursement d’emprunts** (541 000 €, en hausse de 41 000 €).

Le remboursement du capital des emprunts est en hausse du fait, d’une part, de l’augmentation, en cours de remboursement, de la part capital (en revanche la part intérêts, imputée en dépense de fonctionnement est en baisse), et, d’autre part, de l’impact de la souscription d’un nouvel emprunt (voir chapitre 16 des recettes d’investissement).

**Chapitre 20 Immobilisations incorporelles** (10 095,65 €).

Ces crédits correspondent aux dépenses pour la révision du Plan Local d’Urbanisme.

**Chapitre 21 Immobilisations corporelles** (3 365 263,42 €).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Opérations d'équipement** | **Détails** | **RAR 2017** | **Propositions 2018** |
| **Voirie - domaine public** |  |  | **2 719 051,91** |
|   | *Clôture aire de jeu* | *3 593,92* | *3 593,92* |
|   | *Alignement de voirie*  | *3 600,00* | *3 600,00* |
|   | *Voirie centre-ville*  | *400 213,62* | *2 260 213,62* |
|   | *Vidéoprotection* |  | *35 000,00* |
|   | *Parking rue du Général de Gaulle (Reibel)* |  | *295 110,85* |
|   | *Extension réseau élec 21534* | *31 533,52* | *31 533,52* |
|   | *Acquisitions / voirie publique* |  | *25 000,00* |
|   | *Éclairage public quartier Rohan* |  | *65 000,00* |
| **Mairie - HDV** |  |  | **46 998,90** |
|  | *Logiciel asvp 2184* | *1 998,90* | *1 998,90* |
|  | *Accessibilité, informatique, logiciels, copieur, sas* |  | *45 000,00* |
| **Ecoles** |  |  | **351 842,37** |
|  | *Informatique école B* | *3 842,37* | *3 842,37* |
|  | *Copieurs* |  | *5 000,00* |
|  | *Création de salle de classe (ancien CEG)* |  | *300 000,00* |
|  | *Isolation extérieur école centre* |  | *10 000,00* |
|  | *Accessibilité école centre* |  | *33 000,00* |
|  | *Logement concierge* |  | *5 000,00* |
| **Cimetière** | *Columbarium* |  | **20 000,00** |
| **Atelier et matériel service technique** |  |  | **91 870,24** |
|  | *Tondeuse, camionnette, remorque, barrières, petit matériel* |  | *60 000,00* |
|  | *Chauffage atelier* |  | *9 000,00* |
|  | *Toiture + fenêtres local OMF*  | *16 870,24* | *22 870,24* |
| **Ecole de musique** | *Instruments et partitions* |  | **4 500,00** |
| **Complexe sportif** |  |  | **81 000,00** |
|  | *Stade (main-courante)* |  | *50 000,00* |
|  | *Plateau sportif* |  |  |
|  | *Tennis* |  | *31 000,00* |
| **Salle des fêtes** | *Accès* |  | **50 000,00** |
| **Autres** | *Autres RAR* | 90 347,43 |   |
| **TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT** |  | **552 000,00** | **3 365 263,42** |

M. le Maire précise que les crédits prévus pour l'éclairage public du quartier ROHAN permettront de renouveler un quart des lampadaires par des équipements en basse consommation d'énergie. L'objectif est de renouveler en 4 ans les installations d'éclairage public de ce quartier.

S'agissant des crédits prévus pour le réaménagement de l'ancien CEG, rue du Chatelet, le projet consiste à créer des salles de classes pour des élèves de maternelle et d'élémentaire. En effet, plusieurs projets immobiliers en cours vont générer une croissance substantielle de la population au cours des prochaines années et induire des ouvertures de classes. Ainsi, le réaménagement de ce bâtiment permettra d'accueillir ces classes supplémentaires. L'objectif est de rattacher ces futures classes à l'école BRIAND et de fonctionner sous une direction unique.

Les 300 000 € de crédits sont à considérer comme une provision en vue du réaménagement de ce bâtiment. Dans l'immédiat, une étude de faisabilité va être engagée.

Concernant la salle des fêtes, le projet consiste à sécuriser l'accès (de l'escalier à l'entrée) au moindre coût étant donné que ce bâtiment devrait faire l'objet, dans les prochaines années, d'une réhabilitation complète du fait de l'absence d'isolation thermique et de la vétusté des menuiseries extérieures.

**Chapitre 020 Dépenses imprévues** (60 000 €).

Il est proposé d’inscrire ces crédits afin de disposer de moyens permettant de faire face à des dépenses imprévues au moment du vote du budget primitif.

Ces crédits ne pourront être utilisés qu’à la suite d’un transfert sur un autre chapitre de dépense d’investissement par le biais d’une décision budgétaire modificative.

**Les recettes d’investissement**

Les chapitres 021 Virement de la section fonctionnement et 040 opérations d’ordre s’élèvent à 2 134 000 € constituent l’autofinancement des investissements, qui représentent 49 % du financement prévisionnel des dépenses d’investissement.

**Le chapitre 10 Dotations, fonds divers** s’élève à 1 114 000 €. Il s’agit des recettes correspondantes au FCTVA (167 059 €), à la taxe d’aménagement (30 000 €) et à l’excédent de fonctionnement 2017 affecté à l’investissement (916 940 €).

Le **chapitre 13 Subventions d’investissement** s’élève à 113 000 €. Il s’agit d’une aide financière du Conseil Départemental pour le réaménagement du centre-ville et de la participation du club de tennis pour le remplacement de luminaires sur des cours.

Le **chapitre 16 Emprunts** correspond à la part des investissements financée par emprunt à savoir 994 000 € dont la moitié environ est nécessaire au préfinancement de la TVA des dépenses d’équipement.

L’objectif est de maintenir à son niveau actuel l’annuité de la dette.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 et suivants, L2312-1 à L2312-4, L2313-1 à L2313-2,

**vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**vu** les orientations budgétaires débattues le 20 février 2018,

**vu** l'avis des commissions réunies en date du 16 mars 2018,

**entendu** les explications de M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire, et de M. le Maire,

**le Conseil Municipal**, **après en avoir délibéré**,

**approuve** le budget primitif pour l'exercice 2018 (par chapitre en fonctionnement et par chapitre / opération en investissement) tel qu'indiqué ci-dessus soit 5 241 000 € pour la section de fonctionnement et 4 355 000 € pour la section d'investissement),

**Adopté à l'unanimité** (3 abstentions, MM. GSELL, JAEG et MARTIN).

1. **Subventions 2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1644-4,

**vu** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**vu** l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**vu** l'avis des commissions réunies en date du 16 mars 2018,

**vu** la délibération II A. 5 du 27 mars 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018,

**entendu** les explications de M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire, et de M. le Maire,

**le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**approuve** l'octroi des subventions comme suit :

***Subventions de fonctionnement 2018***

Il est proposé de maintenir les subventions de fonctionnement telles que fixées en 2017, à savoir :

**A) Subventions aux organismes ou groupements d’intérêt éducatif et culturel**

Centre communal d’action sociale 17 500 €

Union des Aveugles de Guerre - Strasbourg 52 €

Centre de Formation et de Culture Sociale 90 €

Centre Antibruit du Bas-Rhin (CABR) 200 €

**B) Subventions allouées aux sociétés locales**

***1) Sociétés sportives :***  17 000 €

Association Sportive de Benfeld

Alsacienne de Handball

SSC Laurentia

Tennis Club

La Boule au But

Club de Plongée

Billard Club

Judo Club

Cercle d’Echecs

Bad du Ried

Fixe : 510 € + 3,00 € par licence adulte

 + 9,60 € par licence jeune

***2) Sociétés "loisirs"***

Model Club 250 €

Open Heart Dancers 250 €

***3) Office Municipal des Fêtes*** 15 000 €

***4) Sociétés culturelles et éducatives***

Chorale Sainte Cécile 250 €

Société d’Histoire des Quatre Cantons 250 €

Association des Amis de l’harmonie 250 €

Photo Club du Ried 250 €

***5) Sociétés " nature"***

Association de pêche et de pisciculture 250 €

APPMA (section jeunes et école de pêche) 250 €

Société d’arboriculture 250 €

Amicale des apiculteurs 250 €

***6) Amicales diverses***

Union Nationale des Combattants (UNC) 160 €

Association ADEIF 160 €

Secouristes « Croix Rouge » 160 €

Donneurs de sang 160 €

Coup de Pouce à l’Illmatt 160 €

UNIAT 160 €

Le Souvenir Français 160 €

Refuge des Anti A Benfeld, Erstein et environs 160 €

Amis des Aînés de la RPA (AARPA) 160 €

**7)** Amicale des Sapeurs-Pompiers 520 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers 1 800 €

 Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers520 €

1. **Subventions diverses**

Classes vertes, de neige ou de mer pour les élèves de Benfeld en dessous de 18 ans pour des séjours minimums de 5 jours : 5,50 € par jour et par élève :

Ecole Briand 2 100 €

Ecole Rohan 2 100 €

Collège et autres établissements 2 300 €

**D) Autres subventions**

Médaillés sportifs au niveau national (en individuel) 600 €

Comité d’organisation du triathlon (triathlon 2018) 2 500 €

Déplacement pour participation à compétition nationale 1 000 €

à partir des 8ème de finale, 200 € par équipe, 50 € en

sport individuel (aide exceptionnelle pour l'année 2018)

**Subvention d'investissement 2018**

Il est proposé de confirmer le taux de 15 % de participation de la Ville aux équipements ou travaux d'investissement des associations.

A cet effet, il est proposé d'attribuer les aides suivantes :

* AAPPMA / réparation du tracteur tondeuse : dépense : 1 973 €

subvention : 295.95 €

* Tennis / remplacement du luminaire de 2 cours : dépense : 18 134.40 €

subvention : 2 266.80 €

Ces travaux sont proposés en maitrise d'ouvrage communale. La subvention sera donc déduite de la part prise en charge par l'association.

**Adopté à l'unanimité.**

1. **Loyer des immeubles bâtis 2018**

**Vu** l’avis émis par la commission des finances en date du 21 mars 2017,

**vu** l’évolution de l’indice de référence des loyers entre le 3ème trimestre 2016 et le 3ème trimestre 2017,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire,

**le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

* **décide** de fixer comme suit pour l’année 2018 les loyers mensuels et annuels des immeubles bâtis, ainsi que les tarifs du gîte communal pour 2018,
* **charge** M. le Maire de conclure des baux avec les différents locataires de logements communaux fixant notamment les conditions d’occupation et les obligations respectives,
* **décide** que les loyers soient dorénavant indexés selon l'indice de référence de loyer établi par l'INSEE, avec échéance au 1er janvier (indice pris en compte : dernier IRL du 3e trimestre connu et IRL du 3e trimestre de l'année N-1.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Loyers mensuels** |  |  |
|  | **2018** |
| **Logement Centre de Santé** | **192,72 €** |
| (2 pièces -cuisine)  |  |
| Mickael RENARD |  |
| **Logement Ecole Rohan** |  |
| M et Mme FRECH  | **214,92 €** |
|  |  |
| **Loyers annuels** |  |
|  | **2018** |
| **Local rue du Petit Rempart** | **160,43 €** |
| Club de Plongée  |  |
| **Villa Jaeger** | **160,43 €** |
| Local au sous-sol (Action et Partage)  |  |
| **Maison forestière**  | **8 647,27 €** |
| **Hôtel de Ville** (Office de Tourisme)  | **7 562,58 €** |
| (échéances trimestrielles à terme échu) |   |

**Adopté à l'unanimité.**

1. **Fiscalité directe locale 2018**

**Vu** les articles 1636 B et 1639 A du Code Général des Impôts relatifs au vote des taux des taxes directes locales,

**vu** l'avis des commissions réunies en date du 16 mars 2018,

**vu** la délibération II A. 5 du 27 mars 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018,

**vu** le produit attendu de la fiscalité directe locale figurant au budget primitif 2018 (1 962 934,13 €),

**entendu** les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire, et de M. le Maire,

**le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**fixe** comme suit les taux des taxes locales (hausse de 1 %) :

* Taxe d'habitation : 16,96 % (contre 16,79 % en 2017)
* Taxe foncier bâti : 13,36 % (contre 13,23 % en 2017)
* Taxe foncier non bâti : 59,11 % (contre 58,53 % en 2017).

**Adopté par 25 voix pour et 3 contre** (MM. GSELL, JAEG et MARTIN).

An nom de la liste « une nouvelle dynamique pour Benfeld », M. Christian JAEG estime, qu'au vu du résultat de clôture dégagé sur l'exercice 2017 (plus de 500 000 € de plus que le résultat initialement escompté), il n'y a pas lieu d'envisager une hausse de 1 % de la fiscalité locale.

1. ***Personnel communal***
2. **Plan d’effectif du personnel 2018**

Mme Lucienne GILG, Adjointe au maire, expose que le plan d’effectif proposé pour application à compter du 1er janvier comporte les modifications permettant d‘intégrer la promotion interne et les évolutions de carrière de divers agents.

Les modifications envisagées concernent :

* la création d’un poste d'attaché territorial en vue de la promotion interne d'un rédacteur principal 1ère classe
* la création d’un poste de rédacteur principal de 1ère Classe en vue de l’avancement de grade d’un rédacteur principal de 2ème Classe
* la création de 3 postes de rédacteur en vue de la promotion interne des 3 adjoints administratifs principaux de 1ère classe
* la création d’un poste d’adjoint administratif principal de 1ère Classe en vue de l’avancement de grade d’un adjoint administratif de 2ème Classe
* la création de 3 postes d'agent de maîtrise en vue de la promotion interne des 3 adjoints techniques principaux de 1ère classe
* la création de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe en vue de l'avancement de grade de 2 adjoints techniques faisant fonction d'ATSEM
* la création de 6 postes d'ATSEM en vue de la promotion interne de 2 adjoints techniques principaux de 2ème classe faisant fonction d'ATSEM et en vue de la réussite du concours d'ATSEM par 4 adjoints techniques.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**vu** les évolutions de carrières envisageables,

**entendu** les explications de Mme Lucienne GILG, Adjointe au Maire,

**le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**approuve** le plan des effectifs pour 2018 comme suit :

***EMPLOIS Nombre Coefficient d’emploi***

1. **SERVICES ADMINISTRATIFS**

Directeur Général des Services 1 Temps complet

Attaché principal 1 Temps complet (non pourvu)

Attaché 1 Temps complet (non pourvu)

Rédacteur principal 1ère classe 2 Temps complet (1 non pourvu)

Rédacteur principal 2ème classe 1 Temps complet

Rédacteur 3 Temps complet (non pourvus)

Adjoint administratif principal 1ère classe 3 Temps complet

Adjoint administratif principal 1ère classe 1 17h30 (1 non pourvu)

Adjoint administratif principal 2ème classe 1 17h30

**2) SERVICES TECHNIQUES**

Ingénieur territorial 1 Temps complet (non pourvu)

Technicien principal 1ère classe 1 Temps complet

Agent de maîtrise 3 Temps complet (non pourvus)

Adjoint technique principal 1ère classe 3 Temps complet

Adjoint technique principal 2ème classe 6 Temps complet

Adjoint technique 3 Temps complet

**3) RESIDENCE PERSONNES AGEES**

Adjoint d'animation principal 2ème classe 1 27h30

Adjoint technique principal 2ème classe 1 16h

Adjoint technique 1 27h30

**4) AT.S.E.M.**

A.T.S.E.M principale 1ère classe 2 Temps complet

A.T.S.E.M. principale 2ème classe 6 (non pourvus)

**5) AGENTS D’ENTRETIEN**

Adjoint technique principal 2ème classe 1 7h30

Adjoint technique principal 2ème classe 1 19h

Adjoint technique 1 7h30

Adjoint technique 2 Temps complet

Adjoint technique 6 30 h

Adjoint technique principal 2ème classe 2 30 h (non pourvus)

Adjoint technique 1 24 h (non pourvu)

Adjoint technique 1 28 h

**6) AGENTS DE DROIT PRIVE**

Apprenti 1 Temps complet

**7) EMPLOIS SAISONNIERS DE DROIT PUBLIC**

**RESIDENCE PERSONNES AGEES**

Adjoint technique 2 Temps complet

**SERVICES TECHNIQUES**

Adjoint technique 2 Temps complet

**PLAN D’EAU**

Adjoint d’animation 3 Temps non complet

Educateur des APS 3 Temps non complet

**Adopté à l'unanimité.**

1. ***Rapports des commissions***

**Mme Stéphanie GUIMIER**, Adjointe au Maire présente le rapport de la **commission communication** qui s’est réunie le 21 février dernier.

Avant la relecture du Benfeld.com, la proposition de renouvellement de convention d'occupation domaniale a été étudiée en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire. Il s’agit de panneaux biface, avec un côté réservé à la communication publicitaire, et une face qui peut être personnalisée par la Ville ; ces panneaux publicitaires seront installés dans la Ville et le long de la route départementale. Dans le cadre de cette convention d’une durée de 9 ans, la mise à disposition gratuite d’un panneau d’information électronique lumineux a été négociée. La commission a validé l’offre, et proposé un emplacement en entrée de Ville. Les services étudient maintenant les possibilités de raccordement au réseau électrique.

**Mme Nathalie GARBACIAK**, Adjointe au Maire présente le rapport de la **commission intergénération** qui s'est réunie le 22 mars dernier. Elle évoque les nouveaux horaires scolaires qui seront à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal à savoir le retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : école du centre de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 15h45 ; école des Vosges : 8h15 à 11h45 et 13h45 à 16h15 pour les écoles Briand et Rohan : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

Elle informe l'assemblée que les NAP ainsi que les subventions versées prennent fin.

Pour les écoles maternelles, 1 200 € de matériel informatique sont à prévoir dont la moitié sera subventionnée par la 3CE. Il est également nécessaire de renouveler 30 chaises à l'école Rohan pour 2 284€ et le débit internet est à améliorer.

Mme GARBACIAK fait un point sur les affectations scolaires et informe que la répartition des nouveaux élèves de maternelles est faite afin de dégager de la place dans toutes les écoles.

Un souhait de projet de garderie du matin a été évoqué par le vice-président de la 3CE, cependant après réflexion de la commission Intergénération, ce projet ne verra pas le jour à la rentrée 2018 à Benfeld car les modes de garde sont assez nombreux.

L'adjointe informe l'assemblée que le dernier prestataire "le Paradis des Sources" ne sera pas disponible le 2 décembre pour reconduire le partenariat pour la fête des aînées.

Enfin l'adjointe informe l'assemblée que la 3CE ne subventionne plus l'aide aux transports pour les écoles primaires. Afin de pallier à ce manque, lorsque les classes transplantées n'ont pas lieu, la commission a validée le transfert du budget alloué vers celui du transport pour les sorties.

1. ***Questions du groupe " Une nouvelle dynamique pour Benfeld"***

M. Benoît GSELL donne lecture des questions adressées à M. le Maire :

*1- Les deux emplacements rue du Général Leclerc, réservés aux dépôts de fonds sont utilisés durant cinq minutes à raison d’une fois par semaine.*

*Ces deux emplacements pourraient faire l’objet d’une fusion qui permettrait de créer deux emplacements de stationnement. Les fonds sont actuellement déposés ou récupérés via la cour interne de la poste.*

*Nous suggérons aussi que cette rue puisse être en zone bleue (une heure maximum) pour favoriser la fluidité indispensable pour une entrée de ville.*

M. le Maire indique qu'il demandera aux services de vérifier la réglementation à ce sujet et au cas où cela est possible, il sera effectivement opportun de supprimer un des emplacements réservés.

Il précise en outre qu'il convient par la même occasion d'examiner les pratiques des convoyeurs de fonds se rendant à La Poste car il semblerait qu'ils se garent dans la cours et non pas sur l'emplacement réservé.

*2- Nous redemandons que le règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal soit modifié pour permettre un débat démocratique autour des questions orales et écrites, et pour rétablir les prérogatives du conseiller municipal souvent ignorées et contournées. Nous nous référons à la décision du tribunal administratif concernant les restrictions du droit d’expression des élus (voir article des DNA sur le droit d’expression des élus de Guebwiller).*

M. le Maire répond que le règlement adopté en 2014 par le Conseil Municipal est adapté puisqu'il ne limite pas le nombre de questions.

M. Christian JAEG estime que l'absence de débat suite aux questions posées ne lui semble pas légal.

Pour M. le Maire, ce point est à vérifier.

L’ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h30.

Le Secrétaire de séance, Le Maire,

M. Bernard BOUTONNET M. Jacky WOLFARTH.